Le Secrétaire Général
de la
Présidence de la République

Paris, le 02 JUIL. 2008

Monsieur le Député,

Vous avez écrit au Chef de l'Etat, conjointement avec Messieurs Jean MALLOT et Gérard CHARASSE, au sujet de l'avenir des deux établissements de défense de l'Allier. Soyez persuadé qu'il comprend vos inquiétudes et celles des habitants de votre département.

Comme vous le savez, le Président de la République a demandé au ministre de la défense d'instruire le dossier de la réforme de l'implantation territoriale des armées et de son administration en liaison étroite avec le secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire. Sous la direction du Premier ministre, ils ont étudié, au cas par cas, toutes les conséquences de chacune des décisions, qu'il s'agisse de l'impact opérationnel, de l'impact territorial ou de l'effet sur les personnels. Des consultations ont été conduites avec tous les élus qui pouvaient être concernés. Le Président de la République a souhaité que ces consultations s'inscrivent dans un cadre interministériel et qu'elles soient aussi approfondies que possible, dans un souci de protection des territoires les plus fragiles.

Les décisions définitives seront arrêtées après que le travail conjoint de construction de solutions crédibles ait pu être mené à son terme et que toutes les options aient été examinées.

C'est bien l'ensemble de cette réorganisation dont la mise en œuvre s'échelonnera sur 6 à 7 ans qui sera annoncé avant le 14 juillet ; il y va de la cohérence et de l'efficacité d'une réforme trop longtemps repoussée. Simultanément à cette annonce, les mesures d'accompagnement vous seront communiquées. La diversité des situations locales impose un examen personnalisé. Dans certaines villes, un effort de revitalisation permettra une compensation rapide de la fermeture des emprises militaires. Dans d'autres cas, ces mesures pourraient se révéler insuffisantes ; il en sera tenu compte.

.../...

Monsieur Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

C'est pourquoi, l'ensemble des administrations a été mobilisé pour trouver des solutions et créer des emplois et de l'activité sur chaque site ; un jeu complet de mesures a été recensé et sera mis en œuvre dans les délais les plus brefs : aides financières, mise en place de sociétés de reconversion, délocalisation de services administratifs, soutien aux investissements des entreprises. Dans les régions les plus touchées, un délégué aux restructurations sera chargé de l'évaluation et du suivi des ces mesures. Des réponses précises seront d'emblée apportées aux conséquences des fermetures prévues en 2009 et 2010. Le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire engagera sans délai, une concertation avec les élus pour préparer les fermetures des années suivantes.

Comme il l'a déclaré dans son discours du 17 juin dernier, le Président de la République a la conviction que la transformation de notre outil de défense ne peut plus attendre. Il s'agit de moderniser nos armées, de les doter des équipements qui leur font défaut et d'améliorer l'utilisation des crédits que le pays consacre à sa défense. Il y va de la sécurité de nos soldats en opération et de la crédibilité de notre pays. C'est le sens et la finalité du nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. Pour la première fois, ces travaux ont été l'objet d'une concertation très poussée avec les commissions compétentes des assemblées parlementaires, puis suivis d'un débat au Parlement.

La nouvelle stratégie définie par le Livre blanc vise des objectifs simples : assurer la sécurité des Français et assumer nos responsabilités internationales tout en optimisant l'emploi des ressources publiques prélevées sur le travail et l'initiative de nos compatriotes. Cela se traduira par une concentration de nos moyens pour gagner en flexibilité et dégager des marges financières qui seront intégralement réinvesties dans l'outil de défense.

Cette démarche porte une grande ambition mais sera exigeante pour beaucoup. Soyez assuré de la détermination du Président à déployer tous les efforts possibles pour en minimiser les conséquences défavorables. C'est pour cela qu'il a demandé au Premier ministre d'adopter une démarche globale d'aménagement du territoire, prenant en compte les spécificités locales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Claude GUEANT